



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Soutien de l'État aux entreprises ardennaises de l'industrie traditionnelle

Question orale n° 522

### Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation inquiétante de l'industrie traditionnelle, en particulier dans le Nord Ardennes. La concurrence de la Chine, le coût de l'énergie et l'interdiction du moteur thermique prévue pour 2035 menacent directement les filières forge, estampage et fonderie, ainsi que les entreprises d'usinage. Les abandons de commandes des clients historiques des PME ardennaises entraînent des fermetures d'usines, des licenciements ou du chômage partiel alors que le territoire connaît un taux de chômage qui avoisine les 20 %. Il souhaite par conséquent connaître les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour soutenir les entreprises ardennaises de l'industrie traditionnelle.

### Texte de la réponse

#### INDUSTRIE TRADITIONNELLE DANS LES ARDENNES

**M. le président** . La parole est à M. Pierre Cordier, pour exposer sa question, no 522, relative à l'industrie traditionnelle dans les Ardennes.

**M. Pierre Cordier** . Monsieur le ministre, vous savez que je vais vous parler de la situation particulièrement difficile de l'industrie ardennaise, notamment dans les filières forge, estampage, fonderie et usinage. Vous connaissez le contexte, lié à la fin annoncée du moteur thermique. Les entreprises ardennaises, notamment celles de la vallée de la Meuse, travaillaient énormément et travaillent encore pour ce secteur, mais les choses se compliquent.

Dans le cadre du réarmement de la France et des annonces du président de la République, je souhaite savoir comment vous envisagez la réorientation des entreprises françaises, et tout particulièrement de celles implantées dans les Ardennes. En effet, comme je l'ai souvent dit, personne ne rouvrira ces usines, ces fonderies, ces forges, si elles venaient à fermer, mais tout le monde se plaindra si la France est obligée de commander à l'étranger des pièces militaires. Au-delà des atouts – que vous connaissez – de l'industrie ardennaise – le savoir-faire, la technicité et le courage des ouvriers, la capacité de ses entreprises à muter, à se réorienter, à s'adapter à un nouveau contexte –, je souhaite savoir ce que vous envisagez pour les territoires fragilisés comme le mien et pour encourager les entreprises à se tourner vers le secteur militaire.

**M. le président** . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

**M. Sébastien Martin**, *ministre délégué chargé de l'industrie* . Je connais votre engagement pour défendre l'industrie, particulièrement dans votre département des Ardennes. Je vous assure de la pleine mobilisation du gouvernement à ce sujet, notamment pour les filières de la forge, de la fonderie, de l'estampage et de l'usinage. À ce titre, comme vous le savez, la France défend au niveau européen des mesures de protection contre la concurrence déloyale, par exemple sur l'acier. Des enquêtes antidumping sont engagées et nous avons obtenu des clauses de sauvegarde dont nous espérons, une fois intervenu le vote du Parlement européen, qu'elles se mettront rapidement en place. Vous savez également que la France se bat pour que les futures directives

intègrent ce que nous appelons la préférence européenne, c'est-à-dire des niveaux minimums de contenus locaux, qui, notamment dans le secteur de l'automobile, devraient favoriser la production d'acier sur le Vieux Continent.

Par ailleurs, votre question porte sur la reconversion de certaines entreprises dans le secteur militaire ou, au moins, sur un complément d'activité qu'il pourrait leur apporter. Sur ce point, la direction générale de l'armement (DGA) et la direction générale des entreprises (DGE), qui dépend de Bercy, mènent un travail coordonné pour identifier les PME industrielles qui auraient la capacité de soutenir l'effort militaire de la France. Ces deux directions devraient faire des annonces sur le sujet avant la fin du mois de février.

D'autre part, il faut indiquer aux entreprises que le militaire n'est qu'un levier de croissance parmi d'autres. Ainsi, pour 50 % des entreprises dites duales, c'est-à-dire œuvrant à la fois dans le civil et le militaire, ce dernier secteur ne représente que 10 % de leur chiffre d'affaires. Il peut donc constituer un atout supplémentaire, mais, pour parler de manière imagée, il ne faut pas chasser la proie pour l'ombre. D'une manière générale, les services de Bercy proposent à toutes les entreprises connaissant des difficultés de discuter avec la DGA, afin que tous les territoires puissent participer à l'effort militaire national.

**M. le président** . La parole est à M. Pierre Cordier.

**M. Pierre Cordier** . Je vous remercie pour ces éléments de réponse et pour la compréhension dont ils témoignent. Même si elle dispose d'un bureau d'études et de personnels très qualifiés dans le domaine administratif, il n'est pas toujours simple pour une PME d'une cinquantaine de salariés de répondre à des appels d'offres nécessairement complexes – la rigueur est bien sûr requise pour fabriquer des pièces militaires, *a fortiori* s'il s'agit de munitions. J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention de membres de la DGA sur de petites et moyennes industries ardennaises prêtes à travailler dans le cadre de l'effort national de réarmement. Les milliards débloqués par l'Assemblée et le Sénat pour cet effort doivent profiter à tous les territoires, sans en oublier aucun.

**M. le président** . La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Sébastien Martin, ministre délégué** . La DGA dispose de délégués régionaux qui se consacrent à la recherche d'entreprises sous-traitantes à accompagner. Ma collègue aux armées, Catherine Vautrin, et moi-même pourrions également venir dans les Ardennes pour échanger avec les entreprises du secteur et voir comment nous pouvons les aider.

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Cordier](#)

**Circonscription** : Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 522

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Industrie

**Ministère attributaire** : Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [20 janvier 2026](#)

**Réponse publiée le** : 28 janvier 2026, page 809

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)